

INFORMATION ET INVITATION PRESSE

Poitiers, le 1^{er} février 2018

L'ADEME Nouvelle-Aquitaine valorise les « Territoires à énergie positive »



TEPOS, un dispositif inédit de soutien aux territoires

Depuis 2013, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME accompagnent les territoires volontaires désireux de s'engager dans la transition énergétique pour réduire leur dépendance aux énergies fossiles, maîtriser leurs factures énergétiques et développer les énergies renouvelables.

Parmi les outils mis en œuvre pour aider les collectivités, le programme « *Territoire à énergie positive – TEPOS* » constitue aujourd'hui un dispositif inédit qui permet de soutenir des expérimentations locales. Plus de 1,2 million d'euros sont ainsi consacrés chaque année à la mise à disposition d'expertise, à l'aide au lancement et à l'animation de la démarche.

En 2017, l'appel à projet « *TEPOS Nouvelle-Aquitaine* » a permis de sélectionner 13 territoires (carte jointe).

A l'invitation de la Direction régionale Nouvelle-Aquitaine de l'ADEME et du Conseil régional, les élus et les chargés de mission de ces 13 territoires lauréats se réuniront

**le mardi 6 février 2018 à partir de 14h
à la pépinière d'entreprises du Grand Angoulême
Parc d'activités du Grand Girac
70 rue Jean Doucet
16470 Saint-Michel**

Spécial Presse

L'ADEME Nouvelle-Aquitaine vous propose de découvrir 4 TEPOS !

- **Le PNR Millevaches** (Limousin) – Spécificité : un TEPOS labellisé « *Réserve internationale de ciel étoilé* » !
- **La communauté d'agglomération de Saintes** (17) – Spécificité : une chaufferie bois qui alimente le centre hospitalier via un réseau de chaleur !
- **La communauté de communes du Seignanx** (40) – Spécificité : une interaction forte avec le tourisme durable !
- **La communauté de communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn** (64) – Spécificité : une centrale photovoltaïque pour alimenter la population en autoconsommation !

Pour participer à une visite de site et rencontrer les acteurs de terrain, n'hésitez pas à nous contacter !

A propos de l'ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr

Contacts presse

ADEME Nouvelle Aquitaine

Sylvain KRUMMENACHER – Tél. : 05 56 33 80 24 – sylvain.krummenacher@ademe.fr
Marie-Jeanne LE CASTREC – Tél. : 05 55 71 38 52 – marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr

Horizon Public Conseils

Pierre CHAPSAL – Tél. : 06 71 59 74 18 – chapsal@horizonpublic.org



#ADEMENouvelleAquitaine

Un enjeu majeur pour le développement des territoires

La Nouvelle-Aquitaine compte 147 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont 90 comptant plus de 20 000 habitants qui doivent obligatoirement se doter d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Pour aller au-delà de ce cadre réglementaire, les collectivités doivent aussi coordonner des problématiques identiques : renforcement de l'attractivité, maintien de la population, développement économique, préservation de l'environnement.

Afin de répondre à ces enjeux de manière transversale, les 13 TEPOS ont vocation à devenir de véritables laboratoires méthodologiques et techniques pour l'ensemble des EPCI de la Région.

En travaillant sur la transition énergétique de manière globale, c'est l'ensemble de l'équilibre économique, social et environnemental qui peut être renforcé au bénéfice des habitants, des entreprises et de tous les acteurs socio-économiques du territoire. Les TEPOS interviendront ainsi sur plusieurs sujets très concrets :

- la rénovation de l'habitat ;
- la performance énergétique des bâtiments ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'accompagnement des acteurs professionnels, dont les exploitants agricoles ;
- le développement de filières pérennes (bois, hydroélectricité, etc.) ;
- l'expérimentation de nouveaux modes de déplacements ;
- l'accroissement des démarches en faveur d'une alimentation saine et locale ;
- l'implication des citoyens dans le financement des projets et la mise en œuvre d'actions collectives (autostop participatif, etc.).
- l'éclairage public.

Ainsi, les expérimentations d'aujourd'hui serviront demain à l'ensemble des territoires néo-aquitains !

A propos de l'ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr

Contacts presse

ADEME Nouvelle Aquitaine

Sylvain KRUMMENACHER – Tél. : 05 56 33 80 24 – sylvain.krummenacher@ademe.fr
Marie-Jeanne LE CASTREC – Tél. : 05 55 71 38 52 – marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr

Horizon Public Conseils

Pierre CHAPSAL – Tél. : 06 71 59 74 18 – chapsal@horizonpublic.org



#ADEMEnouvelleaquitaine